



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,  
de la Légalité et de  
l'Environnement**

**Avis de consultation du public  
société ELIS**

**08 DEC. 2020**

En exécution de l'arrêté préfectoral en date du , il sera procédé à une consultation du public au sujet de la demande formulée par la société ELIS afin d'exploiter une blanchisserie sur la commune de commune de Rousset (13790), avenue Célestin Coq, ZI de Rousset Peynier.

Le dossier et les registres de consultation du public seront déposés en mairie de Rousset **du 15 janvier 2021 au 15 février 2021 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations ou les adresser par écrit à la mairie concernée, à l'adresse ci-dessous.

L'adresse du service concerné est la suivante :

- **Mairie de Rousset, service urbanisme, avenue des Banettes, 13790 Rousset (téléphone pour RDV en contexte COVID 19: 04 42 53 84 95)**

En vertu de l'article R.512-46-18 du code de l'environnement, l'autorité compétente pour prendre la décision correspondante est le préfet des Bouches-du-Rhône, par arrêté préfectoral, sous la forme d'une décision individuelle.

La décision finale pourra être éventuellement assorties de prescriptions particulières ou faire l'objet d'un refus d'enregistrement.

Tout le Préfet  
La Secrétaire Générale

**Juliette TRIGNAT**